



Enseignement de l'égalité à l'école : pratiques et représentations enseignantes

Résumé des résultats – version longue

Equipe du projet :

Prof. Farinaz Fassa Recrosio, Dr Chiari Storari, Dr Valérie Rolle et Dr Matthias Studer

Contact :

Prof. Farinaz Fassa Recrosio
Institut des sciences sociales (ISS)
Université de Lausanne
Bâtiment Géopolis
1015 Lausanne
T: +41 21 692 32 25
farinaz.fassarecrosio@unil.ch

Juin 2014

Comment l'égalité s'enseigne-t-elle à l'école ?

Objectif de l'enquête

Alors que l'éducation à l'égalité entre les sexes apparaît comme un facteur fondamental de l'égalité dans les mondes de la formation et des professions, le projet « Comment l'égalité s'enseigne-t-elle à l'école ? » propose une analyse des pratiques et représentations enseignantes dans l'espace romand de l'école obligatoire. Partant de l'hypothèse que les enseignant.e.s disposent de marges importantes en ce qui concerne leur action pédagogique, nous avons centré notre travail sur leurs pratiques déclarées et leurs représentations. Nous avons toutefois considéré, à l'instar de Payet (2012) et de Helsper et al. (2010), que ces dernières ne peuvent être comprises sans tenir compte des cadres (établissements scolaires) et des cadrages discursifs (textes de politiques éducatives et programmes scolaires) qui organisent l'action enseignante par le haut.

C'est dans cette perspective, que nous avons tenté de répondre à la question de savoir ce qui favorise, ou au contraire entrave, une sensibilisation des élèves de la scolarité obligatoire (4-15 ans) romande à la question de l'égalité entre les sexes. Pour cela, nous avons examiné les manières dont les pratiques et les représentations des enseignant.e.s s'articulent avec les cadres législatifs, politiques et institutionnels qui organisent l'action enseignante dans les sept cantons investigués (Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud). Cette approche multinationale a également permis de comprendre les raisons pour lesquelles les brochures que la Conférence romande de l'égalité a produites en 2006 (*L'école de l'égalité* – Durrer, 2006 ; Noël, 2006a et 2006b) pour promouvoir l'éducation à l'égalité entre les sexes dans le contexte scolaire ne sont que peu connues et peu utilisées par les enseignant.e.s romand.e.s.

Méthodes utilisées

L'analyse a distingué 3 niveaux: (a) celui des décideurs (responsables des politiques éducatives cantonales, directions des institutions de formation des enseignant.e.s et responsables cantonales des bureaux de l'égalité), (b) celui des établissements scolaires dans lesquels les enseignant.e.s travaillent et (c) les enseignant.e.s en activité.

Des instruments différents ont été utilisés pour comprendre comment les publics distingués agissent en relation avec l'égalité entre les sexes.

- Les textes législatifs et réglementaires régissant l'école obligatoire au niveau fédéral, régional et cantonal ont été analysés pour y trouver trace de la problématique de l'égalité entre les sexes, dessiner l'évolution de son traitement au cours des différentes modifications des textes et préciser la place qui est faite à cette question par les politiques scolaires mises en place dans l'école romande¹.
- Les décideurs et décideuses scolaires (en général les chef.fe.s de service de la formation obligatoire) ont été rencontré.e.s en entretiens semi-directifs. Nous leur avons demandé ce que l'école de leur canton faisait en faveur de l'éducation à l'égalité entre les sexes. Nous les avons également questionné.e.s sur l'importance qu'ils et elles attribuaient à cette question et sur les mesures qui étaient prises pour favoriser la formation des enseignant.e.s en ce domaine. Des questions similaires ont également été posées aux responsables de la formation des enseignant.e.s des différentes institutions en charge de la formation de ces professionnel.le.s (HEP-BEJUNE, HEP-Fribourg, HEP-Lausanne, HEP-Valais, Université de Fribourg et Université de Genève). Aux responsables des bureaux de l'égalité de chacun des cantons, nous avons principalement demandé quel/s type/s de collaboration elles entretenaient avec les autorités responsables de l'éducation obligatoire et de la formation des enseignant.e.s et quelles questions et problèmes elles identifiaient pour le développement d'une éducation à l'égalité

¹ Pour plus de détails, voir Fassa, Rolle et Storari 2014.

entre les sexes.

- Par ailleurs, des questionnaires ont été adressés par voie informatique à toutes les directions des établissements scolaires romands et à un échantillon représentatif des enseignant.e.s de chacun des cantons². Nos analyses statistiques se sont finalement fondées sur 118 questionnaires provenant des directions d'établissement (taux de réponse 31.9% dans les six cantons retenus³) et 936 questionnaires remplis par les enseignant.e.s de la scolarité obligatoire de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Le taux de réponse de ces derniers.ières est particulièrement bas (11.3%). Selon nos analyses, ce faible retour signale un faible intérêt pour la question de l'égalité entre les sexes dans le monde de l'école car, comme nous le verrons plus loin, elle semble largement résolue à ce public de professionnel.le.s⁴. Il y a lieu de noter que ce faible taux de réponse crée un biais dans les réponses que nous avons analysées, les enseignant.e.s les plus sensibilisé.e.s aux problématiques liées à l'égalité étant très probablement celles et ceux qui ont manifesté une plus grande propension à répondre à notre sollicitation.
- Ce dispositif a été complété par des entretiens avec onze enseignant.e.s volontaires provenant des cantons de Genève et de Fribourg afin de mieux comprendre quels étaient les questions qu'ils et elles jugeaient préoccupantes en termes d'égalité et de mieux saisir comment leurs pratiques s'articulaient avec leurs trajectoires professionnelles et privées.

Résultats globaux : l'école, un îlot d'égalité pour les professionnel.le.s de l'éducation

Même si dans certains cas particuliers, notamment en ce qui concerne les filles issues d'autres cultures présentées et pensées comme moins égalitaire que la culture helvétique, les décideurs et décideuses scolaires pensent nécessaire que l'école intervienne en matière d'égalité, l'interprétation qu'ils et elles donnent en majorité aux bons résultats des filles dessine plutôt **l'école obligatoire comme un îlot d'égalité entre les sexes**. Ces réponses ont de quoi surprendre au vu de la forte stratification verticale de la profession, les femmes étant très majoritaires à enseigner dans les degrés dans lesquels les salaires sont les plus bas et les élèves les plus jeunes. Le faible nombre d'hommes engagés dans les premiers degrés (moins de 10% dans les deux premières classes) a parfois été évoqué comme problématique, mais il est analysé comme le résultat de choix individuels, les conditions salariales de l'emploi et l'absence de carrière n'étant que rarement signalées comme facteur sur lequel les autorités pourraient agir.

Les décideurs et décideuses scolaires insistent toutefois sur **la nécessité d'une action de l'école en ce qui concerne l'égalité entre les sexes**. Les propos de la majorité d'entre elles et eux montrent qu'elle devrait se concentrer surtout sur la question du choix professionnel. L'ensemble des décideurs et décideuses scolaire s'accordent en effet pour signaler l'organisation des journées annuelles *Osez tous les métiers* et *Futur en tous genres* comme une action-phare de l'école. Pensée comme un moyen susceptible de lutter contre les choix stéréotypés qui persistent à conduire les « choix professionnels » des enfants et des jeunes (Guilley et al., 2012), cette journée permet aux filles et aux garçons de prendre connaissance de perspectives professionnelles auxquelles ils et elles n'auraient pas songé. Elle est organisée en collaboration avec les Bureaux de l'égalité et permet aux enfants qui le désirent de découvrir des ateliers ou entreprises durant une journée de novembre. Sous l'influence de critiques de

² Faute de pouvoir contrôler l'administration des questionnaires dans le canton de Berne, nous n'avons pas pu tenir compte des 32 questionnaires retournés par les enseignant.e.s de ce canton.

³ La proportion des réponses des établissements dans le canton de Jura était inférieure à 20% et leur nombre trop faible pour que nous puissions les prendre en compte.

⁴ Voir à ce propos Fassa 2014.

différents milieux (milieux politiques mais aussi enseignant.e.s et parents), elle s'est peu à peu ouverte aux garçons. L'action positive en faveur du choix professionnel des filles s'est ainsi transformée en une sensibilisation des deux sexes aux différentes possibilités offertes par le marché du travail (cf. à ce propos Naef et Fassa, 2014)

Les réponses des directions d'établissement et des enseignant.e.s présentent elles aussi l'école obligatoire comme un environnement particulièrement égalitaire. Invité.e.s à répondre à la question « Dans quelle mesure le système scolaire de votre canton est-il égalitaire en ce qui concerne l'égalité entre les sexes ? », ils jugent très favorablement la situation et ceci sans que des différences significatives puissent être observées entre les cantons ou entre les enseignant.e.s selon le sexe. La moyenne des réponses des directions d'établissement s'établit ainsi à 6.21 et celle des enseignant.e.s à 6.27 sur une échelle de Likert en sept points allant de 1 (pas du tout) à 7 (tout à fait).

Des curricula fort peu diserts en ce qui concerne l'égalité

Malgré la recommandation de la Conférence des Directeurs et Directrices de l'Instruction Publique (CDIP) de 1993, qui promeut l'éducation à l'égalité à l'école, la lutte contre les stéréotypes de sexe et encourage les cantons à inscrire cette question au nombre de celles qui doivent être étudiées par tous et toutes les enseignant.e.s en formation (CDIP, 1995), la place faite à l'égalité entre les sexes est très congrue dans le monde de l'école.

Elle ne figure pas explicitement dans les textes réglementaires et les plans d'études analysés, l'étude systématique du Plan d'études romand ayant par exemple montré que le terme genre (cité à quatre reprises seulement) n'est jamais associé ni avec la citoyenneté ni avec le développement durable et le sujet de l'éducation qu'est l'enfant y apparaît au mieux comme neutre. Les textes législatifs des politiques éducatives des différents cantons font par ailleurs rarement référence à l'égalité entre les sexes.

L'insistance des politiques scolaires et leur évaluation par la réalisation d'objectifs mesurables, que ce soit en termes de résultats scolaires ou en termes d'employabilité, participent à rejeter dans l'ombre les missions proprement éducatives de l'école et le rôle qu'elle doit jouer dans la formation des futur.e.s citoyen.ne.s. L'importance accrue donnée à l'éducation dans une perspective préoccupée prioritairement d'efficacité économique (cf. Rethinking education – European Commission 2012) relègue au second plan la question de l'égalité entre filles et garçons et celles, concomitantes, de l'égalité professionnelle et de la participation à la vie citoyenne entre femmes et hommes. Dans cette perspective, les meilleurs résultats scolaires des filles, selon les enquêtes PISA, contribuent à minimiser l'importance de la thématique de l'égalité entre les sexes.

La lecture du Plan d'étude romand (<http://www.plandetudes.ch>) montre ainsi que tout ce qui contribue à construire les individus prend place soit dans les SHS (Sciences humaines et sociales) soit doit être abordé à travers ce qui est appelé Formation générale. Ce n'est par ailleurs que dans ce chapitre, qui traite des savoirs transversaux que l'école doit transmettre, que nous avons trouvé une mention de la question du genre qui y est évoquée à propos du projet professionnel. Si ces objectifs de la Formation générale sont communs à tous les cantons, leur mise en œuvre reste proprement cantonale, chacun des cantons étudiés pouvant ou non dédier des plages-horaires à leur réalisation.

L'égalité entre les sexes n'est pas (plus) un problème prioritaire dans la scolarité obligatoire pour les autorités scolaires

Cette situation, alliée à la multiplicité des autres priorités de l'école obligatoire, a pour effet de laisser le corps enseignant démuni pour aborder la question de l'égalité entre les sexes, les directions d'établissement étant en outre décrites comme les responsables pédagogiques prioritaires, soit celles qui sont aptes ou non à développer des projets autour de cette thématique.

Ainsi, les entretiens avec les décideurs et décideuses scolaires ont montré que, pour la majorité d'entre elles et eux, l'égalité entre les sexes ne constitue pas un problème prioritaire de l'école obligatoire, du fait des défis multiples auxquels elle doit faire face actuellement (harmonisation des cursus cantonaux et mise en place des outils qui la permettent : transformation des programmes déclinés en termes de compétences à acquérir, réorganisation des degrés d'enseignement, introduction de l'anglais de manière plus précoce, etc.). La possibilité d'accéder à toutes les filières pour les deux sexes est mise en évidence comme preuve de la réalisation de l'égalité, les moindres résultats des filles en mathématiques étant dans certains cas analysés comme le résultat d'un moins grand attrait naturel pour cette discipline.

Les brochures produites par Conférence romande de l'égalité (*L'école de l'égalité*) sont connues par l'ensemble de ce public, mais elles ne figurent pas dans les listes de référence du matériel pédagogique à disposition des enseignant.e.s. Cette absence explique peut-être que seules 40.5% des directions d'établissement et 15.4% des enseignant.e.s interrogé.e.s disent connaître ce moyen pédagogique.

Les brochures sont toutefois intégrées dans la mallette pédagogique *Balayons tous les clichés*, dont le site du Département de l'Instruction publique de l'un des cantons étudiés faisait la promotion pour favoriser la mise en place de l'égalité jusqu'à la fin de 2013. Cette incitation cantonale faite par les autorités scolaires aux enseignant.e.s de s'intéresser à la question de l'égalité entre les sexes a toutefois disparu aujourd'hui.

Dans deux des cantons examinés, des actions ponctuelles ont toutefois lieu en lien avec l'égalité entre les sexes, telle la sélection d'une littérature de jeunesse non sexiste, la promotion des sciences auprès des filles, des interventions dans les établissements ou encore la publication d'un ouvrage mettant en valeur l'action politique des femmes.

L'école pour la construction de l'égalité dans d'autres mondes

Conformément à ce que prônaient les *Recommandations* émises par la CDIP en 1993, l'école est cependant pensée comme une institution qui doit agir contre les stéréotypes sexués qui dessinent des destins très différents pour les filles et les garçons.

C'est du moins ce que les décideurs et décideuses scolaires, de mêmes que la majorité des directions d'établissement et des enseignant.e.s, déclarent. L'ensemble des décideurs et décideuses insiste sur l'action de l'école à travers les journées *Osez tous les métiers* et *Futur en tous genres*; les directions d'établissement insistent fortement sur la nécessité pour l'école d'aborder les questions liées au choix professionnel des filles et des garçons⁵ et 60% des enseignant.e.s interrogé.e.s affirment que l'école doit être active et traiter des questions d'égalité en lieu avec la profession et avec le monde familial.

Malgré cette affirmation de principe, les directions d'établissement n'encouragent guère les enseignant.e.s en activité à suivre des cours de formation continue qui traitent du genre et/ou des

⁵ Ce sont les deux sujets que les directions d'établissement considèrent comme étant les plus importants à traiter dans le cadre scolaire et la moyenne de leurs s'établit respectivement à 6.92 ± 2.11 pour « les choix professionnels des filles » et à 6.67 ± 2.24 pour « les choix professionnels des garçons » (sur une échelle de Likert en 9 points allant de 1= pas du tout nécessaire à 9= tout à fait nécessaire)

inégalités entre les sexes : ainsi, 47.1% des directions d'établissement disent ne pas avoir fourni d'encouragement en ce qui concerne une formation continue traitant du genre, alors que ce n'est le cas que pour 28.3% d'entre elles à propos du développement durable et de 31.9% à propos de citoyenneté. Ces différences peuvent s'expliquer par la place que donne le PER à ces trois thématiques et par le sentiment que la question de l'égalité entre les sexes et/ou du genre n'est guère problématique. C'est d'ailleurs, hormis la réussite scolaire des filles et des garçons, le sujet que les directions d'établissement jugent le moins nécessaire à aborder dans l'école obligatoire : la moyenne des réponses concernant la nécessité de traiter de « la construction du genre comme un donné social et culturel » est 5.64⁶ alors que celle qui traite des « différences naturelles entre les femmes et les hommes » s'établit à 6.30.

Les pratiques déclarées des enseignant.e.s et les savoirs constitués auprès des élèves

Près de 4 enseignant.e.s sur 10 disent traiter durant leurs cours des différentes thématiques liées à l'égalité entre les sexes avec leurs élèves.

Nous avons constaté que ces enseignant.e.s diffèrent de leurs collègues sur deux plans. Ils et elles sont d'une part plus nombreux.ses à avoir suivi une formation continue dans le domaine du genre et/ou de l'égalité et d'autre part à avoir subi à une occasion au moins une discrimination en raison de leur sexe.

Deux types de savoirs semblent ainsi être à la source d'une plus grande sensibilité aux questions liées à l'égalité et à des pratiques professionnelles qui font une place plus quotidienne à cette question que les actions ponctuelles entreprises ou favorisées par les autorités scolaires : les « savoirs savants » et les « savoirs d'expérience ». Or selon Deauvieu (2007), ces savoirs diffèrent quant à leur statut. Lors des discussions avec les élèves, les « savoirs savants » -savoirs constitués durant un cursus de formation organisé- constituent des ressources sur lesquelles peuvent s'appuyer les enseignant.e.s pour distinguer leurs propos de ce qui pourrait être autrement interprété par les élèves comme de simples opinions⁷.

Bien que n'ayant pu observer les pratiques effectives des enseignant.e.s, nous avons constaté au cours de nos analyses que les enseignant.e.s qui disent traiter des questions liées à l'égalité entre les sexes avec leurs élèves sans avoir suivi de formation dans le domaine du genre et/ou de l'égalité ont plus tendance à débattre des « différences naturelles entre les femmes et les hommes » que leurs collègues qui ont suivi une formation continue. Cette différence laisse penser que la formation continue incite à plus de distance avec des présupposés essentialistes.

L'égalité formelle suffit...

En résumé, les obstacles majeurs proviennent du peu d'importance accordée à cette thématique par l'ensemble des acteurs et actrices professionnel.le.s de l'école obligatoire romande.

Le manque de volonté politique claire de faire de la question de l'inégalité entre les sexes une question à laquelle l'école obligatoire doit s'atteler prioritairement constitue un obstacle essentiel au développement de politiques d'égalité dans le monde de l'éducation. L'absence de visibilité de la question de l'égalité entre les sexes est ainsi patente tant dans les programmes que dans les grilles-horaires et elle contribue à ce que les enseignant.e.s, mais aussi les directions d'école et les acteurs politiques de cette dernière, considèrent cette thématique comme relativement obsolète. En effet, comme

⁶ L'échelle utilisée est une échelle de Likert en 9 points allant de 1=pas du tout nécessaire à 9=tout à fait nécessaire. Les différences sont significatives selon l'analyse de variance que nous avons effectuée ($F(97,8)=20.551$, $p<0.001$).

⁷ Pour plus de détails sur cette question, voir Fassa 2014.

nous l'avons signalé, le Plan d'étude romand ne fait aucune référence explicite à cette question et seul un canton incluait la réalisation de l'égalité entre les sexes au nombre des objectifs que le système éducatif doit réaliser. Elle peut de ce fait être considérée comme une « question socialement inerte » dans le monde scolaire (Fassa, 2013).

Les analyses que nous avons effectuées montrent que des corrélations importantes existent entre le jugement du degré d'égalité atteint par les systèmes scolaires cantonaux et l'importance donnée aux programmes scolaires d'une part, et à la structure scolaire d'autre part, dans la construction de l'égalité. Ces analyses statistiques rencontrent les propos des décideurs et décideuses scolaires pour lesquelles la structure de l'école et les programmes scolaires identiques pour les deux sexes sont considérés comme les facteurs prioritaires de la réalisation de l'égalité dans l'école obligatoire. Une conception formelle de l'égalité dirige donc ces discours qui dépeignent les différences enregistrées ultérieurement dans les trajectoires des femmes et des hommes comme la résultante de « choix individuels » naturellement sexués.

La mise en place d'une égalité formelle semble ainsi équivaloir aux yeux de la majorité des acteurs et actrices professionnel.le.s de l'école obligatoire à une situation où l'égalité serait réalisée de fait. A de rares exceptions, les propos des décideurs et décideuses scolaires semblent ainsi guidés par une vision essentialiste, qui naturalise les différences entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, et évacue le rôle de la socialisation différenciée dont l'école est elle aussi responsable, selon les recherches menées par exemple par Mosconi (2009) ou Duru-Bellat (2004).

Cette lecture limitée des mécanismes sociaux et des rapports de force dans le champ scolaire est par ailleurs renforcée par une doctrine pédagogique qui incite les enseignant.e.s à approcher leurs élèves avant tout comme des individus porteurs de différences, sans que ces différences puissent donner lieu à la reconnaissance de traits communs partagés par des groupes d'élèves (origine et situation sociales, ethniques ou assignation de sexe, par exemple). Si dans cette perspective les différences individuelles sont prises en compte, l'« indifférence aux différences » est de mise pour les groupes. Une telle conception contribue à ne pas pouvoir aborder l'égalité entre les sexes comme une question de genre, soit une question qui est liée aux rapports sociaux entre les sexes.

A l'exception d'une personne, les enseignant.e.s volontaires que nous avons rencontré.e.s en entretien, partagent cette conception de l'égalité, même si elles apparaissent comme particulièrement critiques face au système méritocratique qui dirige l'école romande. Le fort engagement professionnel vis-à-vis de leurs élèves fait qu'une partie notable de ces personnes, travaillant avec des élèves qui présentent des difficultés scolaires importantes, considèrent que l'égalité entre les sexes est un problème secondaire au regard des autres inégalités. Confronté.e.s à la nécessité d'offrir des perspectives professionnelles et de formation aux jeunes qui leur sont confié.e.s, ces enseignant.e.s décrivent les orientations professionnelles sexuées de leurs élèves comme le résultat de « choix » inspirés par une appétence « naturellement » différente selon le sexe.

Obstacles mis au développement des politiques d'égalité à l'école

Confrontés à d'autres inégalités (origine sociale et linguistique par exemple) et préoccupés par d'autres sujets considérés comme plus centraux, les responsables des politiques scolaires cantonales, mais aussi les directions d'établissement et la majorité des enseignant.e.s interrogé.e.s, approchent ainsi l'égalité entre les sexes comme un sujet non prioritaire, mais dont ils reconnaissent toutefois l'importance hors du monde de l'école. Dans ses murs, ils et elles jugent que la question de l'égalité entre filles et garçons est quasiment réglée, puisqu'il y a mixité et homogénéisation des cursus. On peut parler à ce propos d'une forme de « cécité au genre », ce qui constitue l'obstacle majeur à la mise en place de politiques

d'égalité à l'école.

La faible conscience des enseignant.e.s et autres professionnel.le.s de l'éducation formelle que l'école est une institution active dans la (re)production des inégalités entre les sexes, leurs pratiques contribuant à un « doing gender » peu susceptible de mettre en cause les stéréotypes de sexe et ayant des conséquences ultérieures, constitue le second obstacle important au développement des politiques d'égalité. Associé à cet obstacle se trouve l'idée que l'école constitue un îlot isolé des autres institutions sociales en ce qui concerne le système de genre et qu'elle ne participerait pas à la reproduction des inégalités genrées qui s'avèrent clairement (a) au moment du choix professionnel et de formation, (b) dans la place occupée sur le marché du travail.

La principale cause qui limite les mesures d'égalité prises dans l'école suisse romande concerne donc avant tout le manque d'attitude critique envers le rôle de l'école dans la reproduction des inégalités, qui découle en partie d'après nos résultats d'un manque de connaissance de la question des acteurs et actrices de l'éducation : seul 34.4% des enseignant.e.s en activité a indiqué avoir suivi une formation continue dans le domaine du genre et/ou de l'égalité entre les sexes (contre 54.4% dans le domaine du développement durable) et 47.1% des directions d'établissement ont indiqué n'avoir donné aucune forme d'encouragement pour suivre une formation continue dans le genre aux enseignant.e.s de leur établissement (contre 28.3% pour une formation continue dans le domaine du développement durable).

Recommandations

Au niveau politique, il faut réactiver le débat sur le rôle de l'école obligatoire dans la reproduction des inégalités de sexes, au-delà de l'origine culturelle des enfants, en soulignant que la mixité des établissements et l'homogénéisation des cursus ne suffisent pas en eux-mêmes à assurer cette égalité. En ce qui touche aux actions concrètes à ce niveau, il est impératif de réintroduire la question de la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école et par l'école dans les documents officiels, de manière à en souligner l'importance et à légitimer les actions des acteurs et actrices de l'égalité dans ce domaine.

Il nous semble donc que de nouvelles recommandations de l'organe faitier des Directeurs et directrices de l'instruction publique (CDIP) rappelleraient le besoin de tous les partenaires sociaux d'une attention de l'école obligatoire à cette question (la dernière intervention de la CDIP date en effet de 1993).

Au niveau régional, l'insertion explicite de cette question dans le Plan d'études romand (<http://www.plandetudes.ch>) constituerait aussi un clair encouragement aux enseignant.e.s à traiter de cette question et à suivre des formations dans ce domaine, qui gagnerait ainsi en légitimité. Une telle mention pourrait par exemple être faite en lien avec les objectifs liés à la citoyenneté ou au développement durable, qui sont décrits comme deux axes importants de ce nouveau plan d'étude

Au niveau plus concret, les résultats ont montré que le fait d'avoir été discriminé au moins une fois dans sa vie (professionnelle, privée ou de formation) ou le fait d'avoir suivi une formation continue dans le domaine du genre et/ ou de l'égalité entre les sexes augmente la sensibilité des enseignant.e.s envers la thématique et favorise également une attitude plus critique face au degré d'égalité atteint par l'école elle-même.

Ces résultats nous portent à recommander l'introduction dans la formation de base des enseignant.e.s d'un cours spécifique et obligatoire sur l'égalité, ainsi que l'institution de cours de formation continue pour les enseignant.e.s, les membres des directions d'établissement scolaire et les formateurs et formatrices d'enseignant.e.s dans les HEP. Un effort de formation au bénéfice

des décideurs et décideuses scolaire pourrait permettre de redonner à cette question l'importance qu'elle mérite et initierait une dynamique qui autoriserait les enseignant.e.s à prendre le temps de s'intéresser à cet objet pour en traiter de manière pertinente avec leurs élèves.

Sachant que l'obligation de suivre une formation continue spécifique est une décision qui se prend au niveau des décideurs et décideuses scolaires, voire des exécutifs cantonaux, les rendre obligatoires constituerait une claire affirmation de leur part que ce sujet n'est pas secondaire et qu'il doit avoir été abordé par toute personne en charge de l'éducation des enfants.

Ces éléments pourraient être impulsés au niveau fédéral, puisque la CDIP est aussi l'organe de reconnaissance des formations enseignantes et qu'elle dispose en ce domaine d'un clair pouvoir d'action.

Références

- CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique). (1995). *Recommandations et décisions de la CDIP 1972-1995*.
- Dürren, S. (2006). Se réaliser dans l'égalité. Document à l'usage des enseignant-e-s de Suisse romande. Degrés 7 à 9. (Conférence romande de l'égalité, Ed.). Lausanne: Bureaux romands de l'égalité.
- Duru-Bellat, M. (2004). *L'école des filles: quelles formations pour quels rôles sociaux*. Paris: L'Harmattan (2e éd revue et actualisée).
- European commission. (2012). *Communication from the commission to the European parliament, the concil, the European economic and social committee and the committee of the regions. Rethinking education: investing in skills for better socio-economic outcomes*. Strasbourg.
- Fassa, F. (2013). L'éducation à l'égalité entre les sexes dans l'école romande, une question vive ou inerte? *Formation et pratiques d'enseignement en questions - Formation à la profession enseignante: des savoirs en tout genre*, (16), 13–29.
- Fassa, F. (2014). Education à l'égalité, perceptions et pratiques enseignant-e-s. *Raisons Éducatives - Que Nous Apprend Le Genre? Enjeux et Paradoxes de L'éducation-Formation*.
- Guilley, E., Gianettoni, L., Carvalho Arruda, C., & Issaieva, E. (2012). Les parcours scolaires et les aspirations professionnelles des filles et des garçons: choix individuel ou respect des normes? *Notes D'information Du SRED*, 51.
- Helsper, W., Hummrich, M., & Kramer, R.-T. (2010). Qualitative Mehrebenenanalyse. Fritz Schütze zum 65. Geburtstag. In B. Friebertshäuser, A. Langer, & A. Prengel (Eds.), *Handbuch Qualitative Forschungsmethoden in der Erziehungswissenschaft* (pp. 119–136). München: Juventa Verlag Weinheim und München.
- Mosconi, N. (2009). L'égalité des filles et des garçons. Genre et pratiques scolaires : comment éduquer à l'égalité? Retrieved from <http://eduscol.education.fr/cid47785/genre-et-pratiques-scolaires-comment-eduquer-a-l-egalite.html>
- Naef, C., & Fassa, F. (2014). De la "Journée des filles" à "Futur en tous genres" : parcours et détours d'une campagne égalitaire. *Nouvelles Questions Féministes - Apprentissages Entre École et Entreprise*, 33(1), 96–104.
- Noël, M. (2006a). S'ouvrir à l'égalité. Répertoire d'activités pour la promotion de conduites égalitaires entre filles et garçons. Degrés 1 et 2. (Conférence romande de l'égalité, Ed.). Lausanne: Bureaux romands de l'égalité.
- Noël, M. (2006b). S'exercer à l'égalité I et II. Répertoire de fiches pour la promotion de conduites égalitaires entre filles et garçons. Degrés 3 et 4 et degré 5 et 6. (Conférence romande de l'égalité, Ed.). Lausanne: Bureaux romands de l'égalité.
- Payet, J.-P. (2012). La dynamique de l'agir enseignant. Pluralité des cadres institutionnels, diversité des contextes, épaisseur des situations. In Bonny Y. et L. Demailly (Eds). *L'institution plurielle* (pp. 105-117). Paris : Presses universitaire du Septentrion.